



MAIRIE de LES VIGNEAUX

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 juillet à 18h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. **PIERRE Gilles**, Maire.

Date de convocation : 21 juillet 2021

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. PIERRE Gilles, M. FAURE Camille, M. FINE Franck, M. MELQUIOND Victorien, M. JOUAN Antoine, M. VAUBOURG Yannick, Mme VALLAT Muriel, M. MAGNE Jean-Claude, M. DISDIER Guillaume,

Absents excusés :

Mme ESTIENNE Isabelle, M. REYNAUD Marc, Mme LAURENT Pauline, M. LECOMTE Éric, Mme GIRAUD Véronique, Mme LOPEZ Céline.

Pouvoirs :

Mme ESTIENNE Isabelle donne pouvoir à M. FAURE Camille
M. REYNAUD Marc donne pouvoir à M. MAGNE Jean-Claude
Mme LAURENT Pauline donne pouvoir à M. PIERRE Gilles
M. LECOMTE Éric donne pouvoir à M. FINE Franck
Mme LOPEZ Céline donne pouvoir à Mme VALLAT Muriel

Secrétaire de séance : Mme VALLAT Muriel

Le Maire propose à l'assemblée de rajouter une délibération à l'ordre du jour du présent conseil, concernant l'étude de faisabilité de la rénovation du logement communal, car le locataire vient de nous annoncer son futur départ. Les élus valident ce rajout.

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 22 juin 2021 est adopté à l'unanimité

Objet : Tarifs 2021/20200 ski de fond

Monsieur le Maire présente les tarifs de Nordic en Vallouise pour la saison 2021/2022 comme suit :

PROPOSITION TARIFS NORDIC PASS 2021/22

bleu = tarif identique à l'an passé

pour délibération Conseils Municipaux	2020/21		2021/22	Conditions de validité
	Tarif	Nb de pass vendus	proposition	
Pass Nationaux				
National Adulte Primeurs	180	4	180	achat du du 01/10 au 15/11
National Adulte	210	4	210	
National Jeune Primeurs	60	7	65	achat du du 01/10 au 15/11
National Jeune	70	-	75	de 6 à 16 ans révolu
Pass Massif				
Massif Alpes Du Sud Super Primeurs	105	247	109	entre le 15/10 et 15/11?
Massif Alpes Du Sud	155	32	155	
Alpes du Sud Semaine (adulte)	58	58	58	

Alpes du Sud Semaine Jeune	37	35	36	< 16 ans
Alpes du Sud Semaine Adultes 2 pers et +		-	48	Pass semaine 2 adultes et + prix / pers
Alpes du Sud Semaine Jeune 2 pers et +		-	25	Pass semaine 2 jeunes et + prix / pers <16 ans
Pass Domaine				
Saison Domaine Vallouise Super Primeurs	63	155	65	entre le 15/10 et 15/11?
Saison Domaine Vallouise	94	98	97	
Saison Domaine Vallouise Etudiant	53	15	55	<18 ans ou Etudiant
Journée (adulte)	12	212	12	
Jeune (10 à 16 ans)	6	1003	6	< 16 ans
3 heures (adulte)	9	5041	9	
2 jours consécutifs	19	139	19	
3 jours consécutifs	27	150	28	
Journée 2 adultes et +		-	10	prix / pers
Journée 2 jeunes et +		-	5	prix / pers
Réduit	6	1163	7	1 journée, pas de réciprocité avec psv
Tribu (10 personnes minimum) sur pistes	7.2	125	7.5	
ESF	19	-	19	
ESF	6	-	7	
Classes de neige	3.8	109	3.8	tarif carte min'o
Contribution Volontaire activités hors ski				
Personne / jour			3	
Duo / jour			5	
Famille / jour (2 adultes + 2 jeunes)			6	
Personne / semaine			12	
Duo / semaine			20	
Famille / semaine			24	
Personne / saison			35	

Tarif pour personnes handicapées :

- Il est égal à celui des valides.

Bénéficiaire d'un tarif préférentiel :

- les clubs de ski du comité Alpes Provence dans le cadre des accords prévus avec Nordic Alpes du Sud

Sont exonérés de la redevance :

- les enfants de moins de 10 ans (pas de titre spécifique)
- les enfants de moins de 16 ans scolarisés dans le **canton** pratiquants le ski de fond dans le temps scolaire. (pas de titre spécifique), ainsi que leurs encadrants
- les possesseurs des titres annuels nationaux émis par les collectivités locales acceptant le régime de libre circulation de l'association Nordic France.
- les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 %. (pas de titre spécifique)
- les personnes de + 75ans
- secours en montagne CRS, PGHM, pompiers, pisteurs secouristes

Vote à l'unanimité.

Objet : Délibération pour dénomination des voies publiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt général, culturel, historique et communal que présente la dénomination des voies, Après avoir présenté la dénomination des rues sur l'ensemble de la commune, celle-ci ayant été décidée lors de plusieurs réunions publiques organisées par quartier, le maire rappelle qu'il revient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom donné aux rues de la commune.

Vote à l'unanimité

DENOMINATION DES RUES :

Chemin de Béal Morin	Béal Morin
Chemin de Béal Neuf	Le Village
Chemin de la Daurelle	Le Village
Chemin de Peyrouret	Rif Cros
Chemin du Caire	Rif Cros
Chemin du Chambon	Le Courounba
Chemin du Moulin	Le Village
Chemin du Rif	Rif Cros
Chemin du Serre	Le Village
Chemin du Torrent Haut	Rif Cros
Impasse Champ de Faure	Rif Cros
Impasse de la Combe	Le Barry
Impasse des Blaches	Le Barry
Impasse des Caves	Les Faysses
Impasse de Serre Parren	Le Village
Impasse des Essarts	La Bâtie
Impasse des Gorges	Le Barry
Impasse des Souillas	La Bâtie
Impasse des Tilleuls	La Bâtie
Impasse du Barry	Le Barry
Impasse du Canal	Rif Cros
Impasse du Truel	Le Village
Impasse Lévia	La Bâtie
Impasse Saint Joseph	Le Barry
Passage du Mûrier	La Bâtie
Route de la Chapelle	Le Village
Route de la Plaine	La Bâtie
Route de l'Argentière-la-Bessée	
Route de la Sagne	La Bâtie
Route de l'Ecole	Le Village
Route de l'Eglise	Le Village
Route de Parapin	Rif Cros
Route de Saint-Claude	La Bâtie
Route de Serre Gilbert	Le Barry
Route des Faysses	Les Faysses
Route de Vallouise	Rif Cros/Le Village
Route du Canton	La Bâtie
Route du Pey	Rif Cros
Route Pont Gamonet	Le Barry
Rue de Rif Cros	Rif Cros

Objet : Approbation de la procédure de déclassement et échange de terrains BAZOLE Isabelle

Par délibération du 22 juin 2021, la commune a validé une procédure de déclassement du domaine public concernant l'emprise d'un garage appartenant à Mme BAZOLE Isabelle. Ce terrain a fait l'objet d'un document d'arpentage par le géomètre M. Duchatel pour déterminer l'emprise exacte (de 40m²), et lui attribuer un numéro cadastral. Ce document est présenté aux élus.

La désaffectation étant de fait suite à l'emprise de cette construction bâtie il y a de nombreuses années, il convient d'acter son déclassement du domaine public et l'incorporer au domaine privé de la commune en vue de l'échange prévu avec Mme BAZOLE.

Il convient d'autoriser à signer la promesse d'échange de terrains représentant :

- une superficie totale de 40m² d'une valeur de 1 300€ cédée par la commune
- une superficie totale de 1 889m² d'une valeur de 1 300€ reçue par la commune

Cet échange n'occasionne aucun versement de soulte.

Dans le détail,

-la commune cède la parcelle au numéro provisoire « a »

-La commune reçoit les parcelles cadastrées A1424 – A1434 – A1439

Les frais d'acte, de géomètre, ainsi que les frais SAFER seront supportés par Mme BAZOLE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Valide l'exposé du maire**
- **Entérine la procédure de déclassement de domaine public de la passerelle « a »**
- **Accepte de confier à la SAFER la procédure unilatérale d'échange des parcelles énoncées,**
- **Autorise M. le Maire à signer les divers documents administratifs se rapportant à ces transactions foncières.**

Objet : Rénovation appartement communal

Monsieur le Maire expose que Monsieur Coutzac, locataire d'un appartement communal, a annoncé son futur départ.

Le logement qu'il occupe sera donc vacant cet automne, les dates étant encore à déterminer, et il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation (escalier, électricité, isolation...)

Afin de connaître l'état exact du bâtiment, la faisabilité de l'opération ainsi que le montant prévisionnel des travaux, le maire propose de faire appel à un architecte pour réaliser une étude.

La SARL d'architecture Atelier MARCHAND a émis une proposition d'étude pour un montant hors taxe de 4000€.

Vote à l'unanimité

Objet : Motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières

CONSIDERANT : Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,

Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT : L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin, **exige** :

Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,

La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Demande :

Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,

Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Objet : QUESTIONS DIVERSES

La passerelle bois piétonne qui surplombe le Gyr a été fermée ce printemps. Elle a été particulièrement endommagée par le temps et les insectes. Nous envisageons des solutions car elle est très appréciée et utilisée par les locaux et les touristes.

Malheureusement si on la dépose, on risque de ne pas avoir l'autorisation de la rebâtir. Nous allons donc consulter des spécialistes pour savoir si une restauration est possible. Nous entamerons cette démarche dès cet automne quand le niveau du torrent aura baissé.

Nous avons été informés que la fibre devrait être opérationnelle avec plus de 400 points de raccordement sur le village prévus à l'automne. Une campagne d'information sera diffusée sur le site internet de la commune dès que nous aurons plus de détails.

Nous sommes toujours en attente des devis des entreprises concernant le remplacement des fontaines, nous espérons qu'à la fin de l'été nous ayons un retour afin de prévoir au plus tard les remplacements au printemps prochain.

Monsieur Magne reparle de la sécurisation pour la traversée du hameau de la Bâtie, notamment suite à un accident survenu il y a quelques jours. L'étude est toujours en cours et le Département devra se positionner en priorité car c'est une route Départementale.

Séance levée à 19h30.